

31 janvier 2024

**Ce document contient des informations importantes sur le ou les compartiment(s) dans le(s)quel(s) vous avez investi. Pour toute question, nous vous invitons à consulter votre courtier, votre banquier, votre avocat, votre comptable ou votre conseiller financier.**

Cher Actionnaire,

Nous vous écrivons pour vous informer des changements à venir apportés au HSBC Global Investment Funds – Corporate Euro Bond Fixed Term 2027, compartiment dans lequel vous détenez des actions (le « Compartiment »).

Lesdits changements comprennent une clarification de la Date d'échéance du Compartiment, ainsi que l'inclusion d'une date de clôture de la période de souscription, date après laquelle le compartiment ne sera plus ouvert aux souscriptions d'actionnaires nouveaux ou existants. Toutefois, les Administrateurs peuvent, à leur entière discrétion, accepter des souscriptions après la clôture de la Période de souscription, si cette opération est jugée dans l'intérêt des Actionnaires. Les changements sont présentés ci-après et prendront effet à compter du 26 janvier 2024.

<b>Variation</b>	<b>Auparavant</b>	<b>Maintenant</b>
Date de clôture de la période de souscription	S/O	29 mars 2024
Date d'échéance	2027	30 septembre 2027

Nous souhaitons également vous informer qu'à compter du 26 janvier 2024, l'ajustement du swing pricing (comme indiqué à la section 2.9. Mécanismes anti-dilution du Prospectus) sera modifié de façon à préciser que le Compartiment effectuera un ajustement complet du swing pricing après la Date de clôture de la période de souscription.

L'ajustement complet du swing pricing est similaire à l'ajustement partiel décrit dans le Prospectus, sans toutefois appliquer de taux seuil. En revanche, la Valeur liquidative du compartiment sera ajustée à la hausse ou à la baisse en fonction des activités d'investissement un Jour de négociation donné, quelle que soit sa taille. Ceci vise à protéger les Actionnaires du Compartiment des effets des coûts de transaction associés aux activités d'investissement des autres Actionnaires, sur la Valeur liquidative de leur participation.

Le processus d'investissement et la pondération des risques du Compartiment ne subissent aucune modification. Les frais payés par les Actionnaires resteront inchangés.

Nous vous invitons à prendre le temps d'étudier ces informations, car elles sont importantes. Pour toute question, veuillez contacter votre agent local ou votre bureau HSBC Asset Management.

**Aucune mesure n'est requise de votre part. Toutefois, trois options décrites ci-après s'offrent à vous.**

Au nom et pour le compte du Conseil de HSBC Global Investment Funds

## Vos Options

- 1. Ne pas réagir.** Votre investissement se poursuivra. Toute souscription ou tout rachat effectué(e) après la Date de clôture de la période de souscription fera l'objet d'un ajustement complet du swing pricing.
- 2. Convertir votre investissement en un autre compartiment de HSBC Global Investment Funds.** Si vous ne souhaitez pas être soumis aux changements que nous apportons, vous pouvez choisir de convertir votre investissement en un autre compartiment de HSBC Global Investment Funds. Toutefois, vous devrez vous assurer que la conversion est achevée avant la Date de prise d'effet. Cela signifie que nous devons recevoir vos instructions avant 10 h 00, heure de Luxembourg, le 28 mars 2024. Veuillez vous assurer d'avoir lu le Document d'information clé (ou, pour les investisseurs au Royaume-Uni, le Document d'information clé pour l'investisseur) du compartiment qui vous intéresse.
- 3. Procéder au rachat de votre investissement.** Si vous ne souhaitez pas être soumis aux changements que nous apportons, vous pouvez choisir de procéder au rachat de votre investissement. Si vous souhaitez avoir la certitude que votre rachat sera achevé avant la Date de prise d'effet, vos instructions doivent nous parvenir avant 10 h 00, heure de Luxembourg, le 28 mars 2024. Cela nous permettra de nous assurer que vos positions seront rachetées avant la prise d'effet des changements.

### **Les options 2 et 3 peuvent avoir des conséquences fiscales.**

Nous vous invitons à examiner ces options avec votre conseiller fiscal ou financier.

**HSBC ne vous facturera aucuns frais de conversion ou de rachat pour les options 2 ou 3.** Veuillez toutefois noter que certains distributeurs, agents payeurs, banques correspondantes ou intermédiaires peuvent facturer les frais de conversion et/ou de transaction à leur entière discrétion.

### **DATE DE PRISE D'EFFET :**

2 avril 2024

### **LE COMPARTIMENT :**

HSBC Global Investment Fund -  
Corporate Euro Bond Fixed Term  
2027

### **LE FONDS**

HSBC Global Investment Funds

### **Siège social**

4, rue Peternelchen, L-2370 Howald,  
Luxembourg, Grand-Duché de  
Luxembourg

### **Numéro d'enregistrement**

B 25 087

### **Société de gestion HSBC**

Investment Funds (Luxembourg)  
S.A.

---

Les termes non définis dans la présente lettre ont le même sens que celui qui leur est donné dans le prospectus en vigueur de HSBC Global Investment Funds.

Nous vous invitons à prendre le temps d'étudier ces informations car elles sont importantes.

Nous vous invitons à contacter votre conseiller financier habituel et nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé.

**Le Conseil engage sa responsabilité quant à l'exactitude des informations contenues dans la présente lettre à la date d'envoi.**